



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# COURPIERE

## VENTE de Parcelles

Le Pôle de Gestion des Patrimoines Privés de la DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DOME, chargé de la succession de GENILLIER Léon (référence : 063 8040553) va procéder à la cession amiable des biens ci-après désignés, après mise en concurrence publique.

	PARCELLE	NATURE	SUPERFICIE
Lot 1	ZT 56	P	8 670 m <sup>2</sup>
	ZT 57	P	14 280 m <sup>2</sup>
Lot 2	ZV 56	BT	7 540 m <sup>2</sup>

### Modalités de dépôt des candidatures

L'offre des personnes intéressées devra préciser : nom, prénoms, adresse, téléphone, mail, copie pièce d'identité du candidat, le prix offert en chiffres et en toutes lettres . Elle sera glissée dans une enveloppe cachetée portant la seule mention :

« Offre Succession 063 8040553KD (GENILLIER Léon) / Pôle GPP / Ne pas ouvrir ».

Cette enveloppe sera glissée dans une seconde enveloppe à adresser à :

Direction Départementale des Finances Publiques  
Gestion des Patrimoines Privés – à l'attention de Mme DELMAS  
2 rue GILBERT MOREL  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 30/12/2023**

### Vente

Cette vente sera reçue par acte notarié. Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, la vente ne sera parfaite entre les parties qu'en cas de régularisation par acte notarié et de paiement intégral du prix dans les 6 mois de l'acceptation par le Domaine de l'offre présentée. Passé ce délai et à défaut d'accord de prorogation du Domaine, l'engagement par l'Administration de vendre à l'amateur sera caduc et le bien sera remis en vente. Il est précisé que si la SAFER ou la Commune bénéficient d'un droit de préemption sur ces biens, elles peuvent se substituer au plus offrant.